



Les métiers de la musique

Jean-Loup Sacchettini Bibliothécaire d'orchestre



En quelques dates...

1971 : Naissance à Chambéry

1980 : Entrée au Conservatoire (trois ans de hautbois)

1989 : Obtention du Baccalauréat série D (Biologie)

1994 : Maîtrise de Psychologie (Grenoble)

1997-2006 : Régisseur des Musiciens du Louvre • Grenoble

1998 : Création du duo Frères de Sac : répertoire de musiques traditionnelles française et européenne

2 disques (2001 : *Bag Brother*, récompensé par Répertoire – 2007 : *Tout n'a qu'un temps*, récompensé par Trad Magazine)

2005 : Formation au logiciel de gravure musicale «Finale»

Depuis 2006 : Bibliothécaire Musical de l'orchestre les Musiciens du Louvre • Grenoble

Bibliothécaire à mi-temps de l'orchestre Les Musiciens du Louvre • Grenoble, Jean-Loup Sacchettini répond à nos questions sur son quotidien et sa fonction au sein de la structure.
(Interview réalisée en mars 2009)

Lyre : En quoi consiste ton rôle de bibliothécaire dès que la saison est annoncée ?

Jean-Loup Sacchettini : Pour la saison 2009-2010, le programme est quasiment établi et je dois vérifier toutes les nomenclatures (nombre d'instruments) en détail : pour chaque oeuvre, nous devons être sûrs de l'effectif nécessaire, surtout concernant l'harmonie, les instruments particuliers. Après avoir listé les éditions existantes et fait notre choix en accord avec le chef, il est bien que je me procure au plus tôt un conducteur (partition du chef) de chaque oeuvre, que nous puissions en maîtriser les détails, ainsi qu'un piano-chant s'il y a une partie vocale.

Une fois le matériel reçu et vérifié, je dois effectuer une copie de tous les pupitres. Un « master » reste toujours au bureau, et un part en tournée : il suffit qu'il manque la partition du triangle ou du chef et le concert ne peut pas se faire ! C'est la post-production qui est la plus fastidieuse, mais la plus importante : tout récupérer, démêler dans les partitions ce qui a été joué de ce qui ne l'a pas été, photocopier toutes les partitions des chefs d'attaque des cordes pour garder les coups d'archets en archive (l'architecture de base d'une interprétation). Ce sont des informations que l'on peut réutiliser cinq ans plus tard. Enfin, je dois tout stocker si elles ont été achetées, ou tout

renvoyer si elles étaient en location. Par ailleurs, nous prêtons des partitions aux extérieurs (musiciens, ensembles, Conservatoires)

Lyre : Quelles compétences musicales sont requises pour faire ce métier ?

J-L-S : Un bibliothécaire d'orchestre doit pouvoir décrypter globalement un conducteur de chef d'orchestre et en retirer les informations nécessaires. Je me passe d'une formation musicale et musicologique complète, je dois en revanche être capable d'aller chercher moi-même les informations et les savoirs manquants. La maîtrise des tonalités et transpositions est une base.

Lyre : Comment t'adaptes-tu au travail informatique ?

J-L-S : Je n'envoie que très rarement des partitions sous format numérique aux musiciens, même si c'est très pratique en cas d'urgence. Ils ne sont pas équipés pour les imprimer correctement, à des formats lisibles, avec des reliures correctes.

Au niveau des logiciels, j'utilise ponctuellement (et surtout pour l'Atelier des Musiciens du Louvre • Grenoble, qui adapte et doit réécrire) le logiciel de « gravure

musicale » (écriture de partition) Finale sur lequel j'ai eu une formation. Je m'en procure les mises à jour et j'actualise mes connaissances. Je ne m'occupe pas du tout des arrangements, mais ponctuellement de la saisie et de la mise en forme.

Lyre : D'un point de vue matériel et numérique, comment sont classées et archivées les partitions ?

J-L.S : Dans l'absolu, les œuvres sont répertoriées par numéro d'opus (op.), qui permet d'identifier la plupart des œuvres de musique classique. Les numéros sont en général attribués chronologiquement, par date de composition ou de publication. Il peut aussi y avoir un catalogue thématique des œuvres du compositeur, organisé selon un critère particulier (par forme musicale par exemple : symphonie, concerto, etc) ; dans ce cas, le numéro est précédé d'une abréviation désignant le catalogue : par exemple « BWV 813 » - une suite pour clavier - dans le Bach-Werke-Verzeichnis, ou « KV 69 » - une sonate d'église - dans le Köchel-Verzeichnis (Köchel étant l'auteur du catalogue Mozart). Matériellement, à Grenoble, j'ai six armoires de partitions achetées (1424 oeuvres différentes), numérotées par ordre d'achat et dont nous informatisons actuellement le catalogue; 2 armoires de copies de coups d'archets (une archive indispensable). Par ailleurs, je commence aussi à archiver numériquement, mais je me méfie de l'avenir de ce support et je trouve le papier plus pratique.

Lyre : Quelles difficultés rencontres-tu au quotidien ?

J-L.S : La plus grosse difficulté que j'ai rencontrée - mais de moins en moins depuis l'arrivée de notre délégué général - est de voir l'effectif de l'orchestre changer de moitié pour la reprise d'un concert: cela m'oblige à reprendre tout le travail en envoyant les

partitions aux nouveaux musiciens. Actuellement, nos effectifs sont quasiment bouclés un an à l'avance et nos musiciens sont embauchés pour une série complète. C'est une grosse économie de temps pour toute l'équipe. Je suis donc très dépendant du travail de la production. Des difficultés ponctuelles peuvent survenir, liées à des répertoires particuliers : notre Programme d'Opérette m'a mobilisé pendant plus de quatre mois tant il était mal édité : les versions différaient dans ce que me fournissaient l'éditeur et un autre orchestre qui avait déjà enregistré un disque.

Lyre : La notion de la propriété est-elle une contrainte majeure ?

J-L.S : Majeure oui, contraignante non : cela fait partie du jeu, d'autant plus pour nous qui sommes une importante structure, très officielle. Pour moi, cela a toujours fait partie implicitement de notre charte et de notre budget que de respecter les règles, ne pas jouer sur des matériels pirates et ne pas les diffuser. Financièrement, beaucoup d'ensembles n'en ont pas la possibilité.

Il faut bien voir que la notion de droit d'auteur concerne le travail du compositeur, mais aussi celui de l'éditeur si son travail est une vraie valeur ajoutée, protégé de la même manière pendant 70 ans post mortem autoris.

Enfin, le répertoire que nous pratiquons n'est pas de nature à ce que nous allions nous procurer une copie du conducteur à la Bibliothèque Nationale et rééditions nous-mêmes le matériel, comme le font des ensembles pratiquant des répertoires plus anciens.

Notre répertoire est en général (mal) publié par certains éditeurs bon marchés, et bien mieux, musicologiquement par d'autres (Bärenreiter, par exemple), mais plus chers.

Poursuivre ...

Formations:

- Licence de Musicologie
www.upmf-grenoble.fr et principales universités françaises : www.amue.fr, rubrique Annuaires)
- Licence Documentation/édition + Master Ingénierie documentaire, option musique, Montauban (82)
www.univ-tlse2.fr
- Master Musique et Musicologie, option «gestion de la musique», Paris IV (75)
www.paris-sorbonne.fr
- Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'information et des bibliothécaires, à Villeurbanne (69)
www.enssib.fr
- Concours de Bibliothécaire
www.concours-fonction-publique.com ou www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

A consulter:

- Portail des Bibliothécaires Musicaux
www.acim.asso.fr
- Association Internationale des Bibliothèques, archives et centres de documentation Musicaux
www.aibm-france.org
- Major Orchestra Librarians' Association
www.mola-inc.org
- AUIX, Yves. *Musique en bibliothèque*
Ed: Le Cercle de la librairie, 2002. 362p
En prêt à la Bibliothèque du Conservatoire de Grenoble
- COUSIN, Nathalie. *Guide pratique des classifications musicales à l'usage des bibliothèques*
Ed: AIBM, 2000. 167p
- WALLON, Simone. *La Documentation musicologique*
Ed: Beauchesne, 1984. 124p

